

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUIN 2024**

**PRÉSENTS** : MM LAMARQUE, DUBOS, FUMEY, BLANCHARD, LABADIE, PRAT et MME NION

**ABSENT** : Mmes CLAVERIE

**POUVOIR** : Monsieur MUSSOTTE donne pouvoir à Monsieur PRAT

**Secrétaire de séance** : M. BLANCHARD

\*\*\*\*\*

**I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

Aucune remarque n'ayant été formulée par le Conseil syndical, le procès-verbal est adopté à l'unanimité de ses membres.

**II – RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'AEP LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE RD n°1113 ET RUE DU PORT SUR LA COMMUNE DE PREIGNAC : CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE**

Afin de lutter contre les pertes en eau et de maintenir son taux de renouvellement des réseaux élevé, le SIAEP souhaite engager des travaux de renouvellement du réseau AEP le long de la route départementale RD n°1113 et la rue du Port sur la commune de Preignac préalablement à la réalisation d'un aménagement de bourg par la municipalité. Monsieur le Président rappelle que la majorité des branchements implantés le long de la RD n° 1113 sont en plomb et nécessite donc d'être changés.

Trois entreprises ont remis un dossier d'offre dans les délais. Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, le bureau d'étude ADVICE INGENIERIE a réalisé un rapport d'analyse des offres. Celle-ci propose de retenir la candidature de l'entreprise EIFFAGE/SOC, qui au regard du règlement de la consultation, se classe comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

		<b>COLAS</b>	<b>EIFFAGE</b>	<b>CISE TP</b>
<b>MCQ-ZIOM-RCMFA</b>	Sous Critère 1 : Méthodologie technique de réalisation / 20 points	6	15	7
	Sous critère 2 : Qualité des matériaux et des équipements / 15 points	7,5	9	6,75
	Sous critère 3 : Moyens humains et matériels / 15 points	8,25	11,25	9
	Sous critère 4 : Mesures prévues pour assurer la sécurité sur le chantier / 10 points	9,5	10	8
	<b>Total sur 60</b>	<b>31,25</b>	<b>45,25</b>	<b>30,75</b>

<b>Prix des prestations sur 40</b>	<b>30,32</b>	<b>40,00</b>	<b>35,51</b>
<b>TOTAL SUR 100</b>	<b>61,57</b>	<b>85,25</b>	<b>66,26</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical, décide d'attribuer le marché de renouvellement du réseau d'AEP le long de la RD n° 1113 et rue du port sur la commune de Preignac à l'entreprise EIFFAGE pour un montant hors taxes de 265 274,66 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces techniques et financières se rapportant aux dits études et travaux (accord cadre, bons de commande).

### **III – DÉLIBÉRATION PORTANT ETUDE DE DIAGNOSTIC DU FORAGE A BARSAC**

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical qu'au cours du remplacement de la pompe d'exhaure de Barsac, il a été constaté des traces de corrosion qui peuvent provenir de la colonne en acier du forage. Il serait souhaitable d'effectuer un diagnostic de ce forage. Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de lancer une consultation pour réaliser un diagnostic du forage de Barsac et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

### **IV – TARIFS 2025**

Comme chaque année, une actualisation des tarifs du syndicat est proposée et ces tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

	Tarifs 2024 HT	Tarifs 2025 HT
Frais d'accès au service de l'eau	50,00 €	55,00 €
Compteur d'eau	62,50 €	65,00 €
Tarif de l'eau :		
- Partie fixe	80,69 €	84,72 €
- Consommation annuelle de 0 à 80 m <sup>3</sup>	0,87 €	0,91 €
- Consommation annuelle au-dessus de 80 m <sup>3</sup>	1,76 €	1,85 €
Main d'œuvre	39,74 €	45,00 €
Concession Antenne Radio sur le château d'eau de Toulence	847,00 €	850,00 €
Forfait Branchement	900,00 €	1 000,00 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical, décide d'approuver les tarifs ci-dessus applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **V – EFFACEMENT DE DETTES**

A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical décide l'effacement de dettes proposées dans les états du SGC de La Réole, pour un montant cumulé de 1 329,76 €

### **VI – RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 350 000,00 €**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité est insuffisante pour financer les travaux de renouvellement et branchements sur la commune de Preignac. Il y a donc lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 350 000,00 €.

**Considérant que** c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de décider de l'autoriser à négocier librement les conditions financières des prêts avec les établissements bancaires, Monsieur le Président sollicite cette autorisation pour consulter les banques afin de financer les dits-travaux.

A l'unanimité des membres présents, le Comité syndical, décide d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que concernant le projet de forages sur la commune de Toulonne, le SIAEP BPT reste en attente de l'étude technique de la SNCF, qui tarde à nous transmettre son avis.

Monsieur Le Président précise aux membres présents qu'une réunion est prévue par la Cdc Convergence Garonne relativement au transfert des compétences « Eau et Assainissement » ; le SIAEP BPT n'étant rattaché à aucune CdC, restera autonome.

Fin de la séance 19h00

